

.....  
Médecin scolaire  
CMS de

A  
Mesdames et messieurs les proviseurs de lycées  
Mesdames et messieurs les principaux de  
collèges  
Mesdames et messieurs les IEN de  
circonscription  
Mesdames et messieurs les directeurs d'école  
Madame la conseillère technique infirmière

Angoulême le, 5 septembre 2019

Madame, Monsieur,

Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de la Charente

Nous vous communiquons la procédure de mise en place des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) applicable dans les écoles et les établissements.  
Tout enfant atteint de maladie chronique ou d'allergie alimentaire nécessitant des dispositions de scolarité particulière doit pouvoir fréquenter l'école dans le cadre d'un PAI (Cf. BO n°34 du 08/09/2003).

Division  
Promotion de la santé  
en faveur des élèves  
Service  
Médical

Ces PAI sont mis en place à la demande des familles sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement à partir des besoins identifiés par le médecin qui suit l'enfant (médecin spécialiste ou médecin traitant)

Ces PAI sont signés par le médecin qui suit l'enfant et sont d'application immédiate sans signature du médecin de l'éducation nationale dès lors qu'ils sont parfaitement compréhensibles et ne posent pas de problème particulier de mise en place.

Affaire suivie par

**Dans le cas d'allergie alimentaire, un panier repas est exigé tant que le protocole d'urgence n'a pas été validé par le médecin allergologue.**

Téléphone

Pour les PAI complexes et/ou pour lesquels vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter le médecin scolaire de votre secteur ou le médecin scolaire référent.

Courriel

Vous trouverez ci-joint les modèles de PAI à remettre aux parents demandeurs pour faire remplir par le médecin spécialiste qui suit l'enfant.

Adresse postale

- PAI Allergies
- PAI Asthme
- PAI Epilepsie
- PAI Convulsions hyperthermiques
- PAI Vierge

**Concernant les PAI Diabète nous vous demandons de contacter impérativement le médecin scolaire de secteur.**

**Le double des PAI est à adresser par mail  
au centre médico-scolaire de référence**

Cordialement

Signature